



## TERMES DE RÉFÉRENCE

Promotion de la pêche durable par l'installation de neuf (9) dispositifs de concentration de poissons (DCP) au niveau des complexes d'intervention du projet ABE

### I.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet d'Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants communément appelé ABE (Adaptation Basée sur les Ecosystèmes) est un projet financé par le GEF (Fond Global de l'Environnement) et exécuté par le MDE (Ministère de l'Environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de concert avec des partenaires privilégiés. Avec comme territoire d'intervention :

- le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-Est du pays,
- le complexe des Baradères-Cayemites dans les Nippes et la Grand' Anse,
- le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitres localisé dans le Sud-Est du pays ;

Le projet ABE s'articule autour de deux principales composantes :

1. Le renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, et la valorisation et la conservation des ressources naturelles.
2. Le renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines axé sur une exploitation raisonné.

En prenant en compte les interactions entre les activités de la ligne de crête au récif, le projet ABE cherche à réduire, tout en conservant la biodiversité menacée dans les bassins versants et les zones côtières et marines, la vulnérabilité des populations pauvres des zones d'intervention aux effets du changement climatique. Ce projet vise donc les résultats que voici :

- Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
- Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
- Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
- Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées.
- Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine ;

L'atteinte de certains de ces résultats est conditionnée à l'échelle locale par la complémentarité des actions- ou à défaut la recherche de celle-ci- avec les autres opérateurs de terrain et la prise en compte objective des moyens de vie de la communauté cible.

En Haïti, la pêche est une activité économique de première importance sur toute la longueur de la côte, et procure quelque 50 millions de dollars US en revenus annuels. La gestion des pêcheries du pays a été examinée par la CARICOM, qui l'a qualifiée de déficiente <sup>1</sup>. « Le service des pêcheries et de l'aquaculture (SPA) à son niveau central est très insuffisant en termes d'effectifs et de financement. Il n'y existe pas le moindre système de collecte de données statistiques, il n'existe pas davantage de contrôle et d'application de la législation existante, et aucune coordination de l'aide extérieure ne se fait » La situation n'est pas différente au niveau des zones côtières des complexes d'intervention du projet AbE, où la pêche représente une activité de grande importance où plus de 90% des gens dépendent de ce secteur. Le complexe

---

<sup>1</sup> FC Roest, 2003. Strategic Review for Upgrading the Organizational and Institutional Arrangements and Capabilities of the Department of Fisheries in Haiti. CARICOM Fisheries Unit, Belize City, Belize, mars 2003, 71 pp.

Baradères-Cayemites qui se trouve à cheval sur deux départements (Nippes & Grand' Anse) a une ligne côtière de 157 Km et un espace marin de 445.56 Km<sup>2</sup>, subit continuellement des assauts d'environ 4500 pêcheurs. Dans le complexe du Sud-Est, près de 3 300 familles dépendent directement de la pêche dans une région où les emplois sont rares. De plus, la pêche contribue indirectement aux moyens d'existence de 3 000 autres familles. Dans l'ensemble, le secteur de la pêche subvient aux besoins d'environ 30 000 personnes dans le Sud-Est, soit environ 7 % de la population de cette région<sup>2</sup>. Le complexe des Trois Baies pour sa part, a un littoral de 80 km qui part du bord de mer de Limonade à l'embouchure de la rivière Massacre. En dépit de la richesse en ruines historiques, et en sites précolombiens le long du littoral du PN3B, les moyens de subsistance des communautés côtières restent peu diversifiés. Un groupe de pêcheurs a été initié à la pratique du Kayaking, mais cette nouvelle activité tarde encore à se constituer comme une alternative économique durable. Pour l'instant, les activités économiques principales recensées sur les côtes des complexes d'intervention sont la pêche, la coupe de mangrove pour la fabrication de charbon de bois et la production de sel marin.

De ce qui précède, un ensemble d'association de pêcheurs a été recensé au niveau des trois complexes d'intervention. En dépit de cette tendance à se regrouper, les associations de pêcheurs sont peu organisées et très vulnérables par rapport aux chocs climatiques. En effet, la pêche pratiquée est artisanale et caractérisée par des pêcheurs en possession d'équipements rudimentaires comme une embarcation de fortune, des filets et des nasses. La faible disponibilité en équipement approprié fait que les pêcheurs font beaucoup de pression sur la biodiversité des complexes d'intervention dont la richesse spécifique en poissons compte beaucoup d'espèces dans les habitats de mangroves, de récifs coralliens et d'herbes marines. Les filets de petite maille (< 50 mm) utilisés sont à la base de la surpêche et à long terme cette pratique nuit à la reconstitution des stocks de poissons. Interpellés par la nature destructrice de ce mode de pêche, les maires de certaines communes ont dû adopter un arrêté intercommunal pour interdire graduellement l'usage des filets de petites mailles et établir la dimension des mailles admises dans l'aire protégée. L'application de ces mesures pourra contribuer sur le long terme à la conservation des ressources marines des complexes d'intervention.

---

<sup>2</sup> P. Favrelière, 2011. Diagnostic du secteur de la pêche dans le département du Sud-Est (Haïti). CROSE. 101 pp.

La surexploitation des ressources du plateau continental est une préoccupation nationale<sup>3</sup>. Selon le MARNDR, l'accès à la pêche au large peut contribuer à la réduction de la pression exercée sur les ressources au voisinage du littoral. Les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) ont déjà fait leur preuve, en ce sens, auprès de plusieurs communautés de pêcheurs à travers le pays notamment dans le département de la Grand' Anse. Ils ont contribué à la réduction de l'effort de pêche et ont permis l'exploitation de gros poissons de la strate pélagique. Ces dispositifs tout en favorisant la conservation de la biodiversité marine ont donc participé à l'amélioration de la situation économique des pêcheurs.

Le projet AbE en vue de réduire la pression sur la biodiversité marine et côtière se base sur les prescrits du plan d'action pour la pêche maritime du MARNDR pour initier des pêcheurs évoluant au niveau des complexes d'intervention à l'utilisation de neuf (9) DCP qui seront installés à raison de trois DCP par complexe. En dépit de leur succès auprès de certaines communautés de pêcheurs et certains avantages que les DCP engendrent pour l'adaptation au changement climatique pouvant tenir les pêcheurs à l'écart des récifs coralliens qui jouent un rôle fondamental dans la protection des côtes et donc dans la protection des populations côtières. Ces dispositifs requièrent l'installation d'infrastructure de conservation et la vulgarisation des techniques de traitement du poisson pour mieux garantir leur acceptabilité sociale. Le projet AbE de concert avec la Direction Pêche et Aquaculture du MARNDR cherche à recruter un prestataire capable de conduire valablement cette mission.

## **II.- OBJECTIF**

### Objectif général :

Contribuer à la promotion et l'adoption d'une pêche durable au niveau des trois complexes d'interventions du projet ABE, tout en réduisant certaines menaces sur la biodiversité marine et côtière.

### Objectifs spécifiques

- Initier des pêcheurs à la construction et l'utilisation de DCP ;
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des structures de pêche dans les zones du projet ;

---

<sup>3</sup> Plan d'action pour la pêche maritime (2010-2014) du MARNDR

- Améliorer les conditions socioéconomiques des familles vivant de la pêche dans les trois complexes du projet ;
- Appuyer l'ANAP dans l'application du zonage des espaces ayant déjà un plan de gestion, notamment plan de pêche (PN3B)

### III.- ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention concerne les zones côtière et marine des trois complexes d'intervention du projet Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE)

### IV.- STRUCTURES IMPLIQUEES

La Direction de la pêche et de l'aquaculture du MARNDR sera le maître d'ouvrage dans le cadre de cette prestation. Le consultant rendra compte directement à cette Direction. Cependant l'équipe technique de l'ANAP et du projet AbE viendront en appui pour s'assurer du respect des délais et de la qualité de la prestation.

### V.- TACHES PRINCIPALES

Le travail qui sera réalisé par le prestataire comportera les phases non séquentielles et non exhaustives suivantes :

#### **Phase 1 : Diagnostic du processus de mise en place des DCP**

L'objectif premier de la pose des DCP est d'aboutir à la réduction des captures de poissons sur le plateau continental. Dans la phase de diagnostic, le consultant passera en revue les conditions qui vont faciliter la pêche sur DCP, de la reproduction de ces dispositifs en passant par les moyens de déplacement disponibles ou nécessaires. En ce sens, il pourra s'entretenir avec les associations de pêcheurs présentes au niveau des trois complexes d'intervention, avec les institutions qui ont un intérêt dans la biodiversité marine. Ces rencontres permettront d'avoir une vue globale sur le degré d'acceptabilité sociale de ce type de pêche et de s'informer de la présence dans les eaux des complexes d'intervention des poissons généralement attirés par les DCP et du matériel disponible pour une production locale des éléments (corps-mort, flotteur, attracteur de poisson...) constituant ces dispositifs. Compte tenu de la distance éventuelle par rapport aux côtes pour la pose des DCP et du résultat du diagnostic, le consultant fera des propositions quant à l'acquisition d'équipements de déplacement (moteur ou canot à moteur), de capture et de conservation de poisson.

#### **Phase 2 : Sites propices pour la pose de DCP**

Etant donné qu'il est prévu de réaliser le bornage physique des zones de gestion internes (zone de récupération de pêche et autres) qui dans le futur viendra en renfort à la réglementation déjà existante et rendra plus aisé le contrôle de ces zones par l'ANAP. En se basant sur des critères appropriés (classe bathymétrique, déclivité du fond marin, courant marin, couloir de navigation de gros navire, la présence de poissons attirés par des DCP...), le consultant proposera des sites propices pour la pose des DCP et une priorisation de ces sites à l'échelle de la partie marine des complexes d'intervention.

### **Phase 3 : Formation pour les associations de pêcheurs**

La pêche sur DCP est peu connue par certains pêcheurs des complexes d'interventions. La formation sera faite à l'intention de 12 associations de pêcheurs à raison de 4 associations par complexes d'intervention et de 5 membres par association. Ces associations seront choisies par le projet AbE. Les modules à prévoir en ce sens seront en particulier :

- Construction et entretien des DCP,
- Eléments à prendre en compte dans la pose des DCP
- Importance des DCP dans la conservation de la biodiversité marine,
- Méthodes de pêche sur DCP
- Expériences d'autres communautés côtières dans la pêche sur DCP,
- Traitement des poissons

### **Phase 4 : Construction, pose et gestion des DCP**

La construction et la pose des DCP font partie intégrante de la formation à fournir aux associations de pêcheurs. Le consultant s'assurera de l'utilisation de matériel local et de la participation des membres des associations précitées comme main d'œuvre locale dans la construction des DCP (voir Annexe 1). Cette façon de procéder permettra une meilleure transmission des connaissances et la réplication de ces dispositifs par les pêcheurs à travers les autres sites propices des complexes d'inter. Compte tenu de la délicatesse de la pose des DCP, le consultant prendra toutes les mesures sécuritaires nécessaires. Les associations de pêcheurs devront participer dans la pose de leur DCP respectif.

### **Phase 5 : Suivi de la mise en place des DCP**

Le consultant devra assurer le suivi des DCP sur au moins une période de quatre mois. Durant cette période, sa tâche se portera particulièrement sur

- 1- La stabilité des dispositifs installés compte tenu des pentes du fond marin et des courants marins.
- 2- L'efficacité des DCP par rapport à leur localisation.
- 3- Des séances de pratique de pêche sur DCP à l'intention des associations bénéficiaires.

## **VI.- RESULTATS ET PRODUITS ATENDUS**

- Le diagnostic du processus de mise en place des DCP
- Les sites propices de pose de DCP
- Coordonnées GPS des sites d'installation des DCP
- Formation des pêcheurs sur les DCP et le traitement des poissons (modules)
- Construction et de la mise en place des DCP
- Rapport du suivi de la mise en place des DCP

L'opérateur devra faire deux restitution (avec support PowerPoint) du rapport préliminaire I : une aux associations de pêcheurs et à la coordination régionale du projet et une autre à la direction pêche et aquaculture (DPAQ) et l'équipe centrale du projet AbE pour validation.

## VII.- PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire de service peut être une firme ou un groupe de consultants. Il peut proposer différentes compétences dans le but de mettre en commun les domaines d'expertise nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le cadre de cette prestation. Les consultants devront avoir une expérience démontrée dans le domaine concerné par la consultation.

### Profil du personnel clé :

#### *Chef de mission*

Maitrise en pêche maritime ou en production animale avec une assez longue expérience dans l'installation de DCP en Haïti

Au moins 5 ans d'expérience de terrain

3 missions similaires au mandat

#### *Spécialiste en communication*

Licence en communication

2 missions pertinentes en lien à la formation en milieu rural haïtien

Bonne connaissance du milieu rural haïtien

**Durée de la consultation :** la durée de la consultation est de quatre (04) mois.

## VIII.- OBLIGATION

Les documents ou les rapports doivent être soumis suivant la date d'échéance sauf en cas d'une entente préalable pouvant modifier la date fixée.

## IX. CALENDRIER DES LIVRABLES ET MODALITES DE PAIEMENT

Livrables	Calendrier (les dates indiquées sont des dates limites)	Paiement
<i>Rapport préliminaire 1 :</i> Rapport de diagnostic du processus de mise en place des DCP	Présentation du produit 4 semaines après la signature du contrat	50%, après approbation de la dernière version du rapport final

Rapport sur les sites propices de pose de DCP et leurs coordonnées GPS		
<b>Rapport préliminaire 2 :</b> Rapport de la formation des pêcheurs sur les DCP et le traitement des poissons (modules)	Présentation du produit 7 semaines après la signature du contrat	
<b>Rapport préliminaire 3 :</b> Rapport de la construction et de la mise en place des DCP	Présentation du produit 11 semaines après la signature du contrat	30%, après approbation de la dernière version du rapport final
<b>Rapport préliminaire 4 :</b> Rapport du suivi de la mise en place des DCP	Présentation du produit 13 semaines après la signature du contrat	-
<b>Rapport final</b>	Rapport final (compilation des rapports) 15 semaines après la signature du contrat	20%, après approbation de la dernière version du rapport final

## Annexe 1 : Accessoires pour l'installation d'un DCP

Descriptions	Spécificités
Corde	Qualité : polysteel Diamètre : 3/8 Nombre de tresse : 3 Limite élastique à la traction : 1750 Lbs Poids approx. Pour 100' : 2.85 Lbs
Cable	Dimension : 1/4" X 10' Qualité : Galvanisé
Corse	Dimension : 1/2 " Qualité : Galvanisé
Viroles	Dimension : 1/2 " Qualité : Galvanisé
Chaines	Dimension : 1/2 " 10' de long Qualité : Galvanisé
Clamps Galvanisés 1/2	Fait partie de la virole
Manilles ou Corse	Dimension : 1/2 "
Bouées	Qualité : Plastique Caract. : Résistance aux rayons UV Couleur : Orange Taille : 40 cm de diamètre (15 3/4") Poids : 3.4 Kg
Drums	En structure métallique
Bache	Qualité : Plastique Poids : 10 Lbs Taille : 12' X 14' Couleur : Blanche
Tuyau PVC 3/4	Résistance aux chocs
Drapeau ou réflecteur	Couleur : Rouge.